

Monsieur Le Préfet, mesdames et messieurs les membres du CDEN

( lu uniquement en CDEN) Nous y sommes. Tous les ans à la même période ou presque, l'implacable mécanique des chiffres se met en marche. Pour le second degré, elle est particulièrement indigeste. Inadmissible même. Les annonces du ministre Blanquer de suppressions de 2250 postes sont à effet immédiat.

(lu uniquement en CTSD) Dans un premier temps je voudrais manifester une certaine irritation face à l'organisation de ce CTSD, en effet quand on connaît le temps que nous allons devoir passer sur certaines situations et les discussions que nous allons être amenés à avoir, il est illusoire d'imaginer que nous allons pouvoir terminer à une heure décente en commençant à 14 H à moins de bâcler le travail.

-5 postes budgétaires pour le Lot dans le premier degré. Certains oseraient presque crier victoire ! Pour d'autres, cela aurait pu (ou dû) être bien pire ! Mais la ficelle est trop grosse, nous avons bien compris que pour ce gouvernement aux abois, il s'agit d'un ultime moyen pour acheter la paix sociale et limiter la colère citoyenne qui explose partout ! Et compte tenu des mobilisations de l'année dernière, notre ministre a sans doute choisi de ménager un tant soit peu les zones rurales afin de ne pas mettre de l'huile sur le feu : des occupations d'écoles par des gilets jaunes auraient fait désordre ! Malheureusement comme le but à atteindre est toujours le même, c'est-à-dire des économies budgétaires et des coupes dans les effectifs de fonctionnaires, on sait très bien que les coupes qui ne sont pas faites ici maintenant le seront ailleurs ou dans un avenir proche. Nous ne pouvons donc pas de toute façon nous satisfaire de cette carte scolaire, une fois de plus à la baisse.

Car enfin, je vous le demande Mesdames et Messieurs les représentants de l'état et de l'institution, de quoi devrions-nous nous satisfaire ?

- D'être les enseignants les plus mal payés de l'OCDE
- De voir nos villages mourir après avoir perdu un à un leur école au profit de RPI déconcentrés, véritables laboratoires grandeur de cette école de la confiance que l'on veut nous vendre aujourd'hui et qui n'a de confiance que le nom
- De voir année après année le nombre d'enseignants diminuer
- De voir ces mêmes enseignants en détresse face à la charge de travail et aux missions toujours plus complexes qui leur incombent
- De travailler dans des classes à plusieurs niveaux surchargées, beaucoup de classes lotoises à 2 ou 3 niveaux dépassent allègrement les 20 voire les 25 élèves !
- De ne pas pouvoir intégrer les élèves dans le handicap dans les conditions minimales exigées par la loi de 2005

Pour exemple et pour n'en citer qu'une, car elle n'est pas la seule, l'école de Montcuq dans laquelle 2 élèves sur 3 n'ont pas d'AESH malgré les demandes réitérées des parents alors que cet accompagnement a été notifié par la MDPH. D'autre part, la tenue des équipes hors temps scolaires, désormais nécessaire pour pallier la pénurie de remplaçants et afin que les élèves ne soient pas répartis dans les autres classes, ne permet pas de pouvoir réunir l'ensemble des partenaires. Il est même arrivé qu'un personnel RASED quitte l'équipe éducative pour prendre en charge une classe afin que l'enseignant puisse participer à l'équipe. Cette situation est juste inadmissible, discrédite l'École Républicaine aux yeux des familles et des services de soins, tant elle donne à voir ses dysfonctionnements.

Elle accentue chez les enseignant(e)s, le sentiment de ne plus être respectés dans leur travail, leur engagement, et leur mission.

- Devrions-nous donc nous satisfaire encore, de voir nos collègues des RASED totalement dépassés par la quantité de travail et le désespoir social auxquels ils sont confrontés et pour lesquels l'institution ne leur apporte aucune aide ni solution, puisque dans le Lot comme ailleurs aucune création de poste n'est envisagée et cela depuis des années
- De voir nos collègues AESH précarisés, déconsidérés par l'institution qui refuse de leur accorder un statut de titulaires de la fonction publique alors que leur travail qui répond à un besoin permanent est un des piliers aujourd'hui de notre système éducatif. Plus grave encore, tout cela va à l'encontre de la loi de 2005 car l'école est dans l'incapacité d'accueillir correctement les élèves reconnus dans le champ du handicap et leur impose comme à leur famille, une double peine.

Devons-nous nous taire et subir gaiement la dictature d'évaluations nationales forcées dont le seul objectif non avouable est de disposer d'un outil de contrôle de nos collègues et de restriction de leur liberté pédagogique, au gré des caprices d'un ministre qui n'a que mépris pour les enseignants, en effet, les enseignant-es ne sont-ils pas des professionnels formés, capables de diagnostiquer et d'adapter leur enseignement ?

- (lu uniquement en CTSD) Voir des collègues humiliés, blessés par les appréciations arbitraires du PPCR, qu'ils subissent comme des sanctions, après parfois plus de trente ans d'implication et d'engagement sans faille au service de l'école publique. Et d'ailleurs, n'est-ce pas en fait une véritable sanction puisque, elle les prive, en les excluant parfois définitivement de l'accès à la HC, de la seule reconnaissance à laquelle on est en droit de prétendre dans ce métier aujourd'hui, une reconnaissance salariale qui permette à chacun après une vie de bons et loyaux services pour cette institution de ne pas finir sa vie avec une retraite à la limite voire sous le seuil de pauvreté !

Et comment ne pas s'inquiéter aujourd'hui à la lumière du dernier amendement adopté par la commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale lors de l'étude il y a quelques semaines de la loi *École de la confiance*, de la possibilité de rattachement des écoles à la direction des collèges acté par cet amendement. Cet ajout des député-es, consenti par le ministre Blanquer,

permettra une évolution majeure et néfaste dans l'Éducation nationale : le regroupement des écoles du premier degré avec le collège pour former les *établissements publics des savoirs fondamentaux*, autrement dit, les Écoles du Socle. Par ce tour de passe-passe législatif, le ministre passe directement de l'expérimentation instaurée ces dernières semaines dans l'académie de Rennes à sa généralisation sans mise en place ni évaluation. Nous pensons que l'école du socle signe la fin de l'école de la république au profit de l'école des territoires, la poursuite d'une politique de territorialisation illustrée par la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre de PEDT dans le 1er degré, la création de Parcoursup ou la réforme du baccalauréat dans le secondaire.... Et, cerise sur le gâteau, dans le sillage de cet amendement ne voit-on pas resurgir le spectre des supers directeurs, adjoints des proviseurs avec un statut de personnel de direction qui piloteraient les écoles primaires d'une école du socle, permettant ainsi d'instaurer une autorité de proximité pour les enseignant-es du premier degré.

Et je ne peux pas terminer cet inventaire qui ne doit rien à Prévert mais beaucoup à Blanquer et à Macron, sans évoquer le virage autoritaire et ultra répressif du régime macronien avec entre-autre, la proposition de loi liberticide dite « anti-casseur » qui, à l'instar bien connu des politiques sécuritaires, choisit de museler par tous les moyens la parole du peuple, à défaut d'agir réellement sur l'économie et d'améliorer concrètement la vie quotidienne des citoyens.

- L'éducation nationale n'est pas oubliée par cette dérive autoritaire avec la restriction de la parole publique des enseignants à travers l'article 1 du projet de loi dit de l'école de la confiance qui veut condamner les enseignants à la soumission. Les enseignants sont des citoyen-nes à part entière et à ce titre ne peuvent souffrir de limitations à leur parole. L'autoritarisme et l'attaque idéologique globale que mène JM. Blanquer contre les conditions d'exercice et la liberté d'expression des personnels sont inacceptables.

Je profite de cette tribune qui m'est donnée pour inviter toutes celles et ceux qui se sentent concernés par la défense de la liberté d'expression fondement de toute démocratie à venir manifester **ce soir ( demain)** à Cahors à 17 h devant le tribunal pour la liberté de manifester et les libertés syndicales.

Merci de votre écoute

